

30 jan 2015 -10:22

Appartient à [Conseil des ministres du 30 janvier 2015](#)

## Modification du Code ferroviaire

Sur proposition de la ministre de la Mobilité chargée de la Société nationale des chemins de fer belges Jacqueline Galant, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi qui vise à modifier le Code ferroviaire.

Cet avant-projet a été soumis à l'avis du Conseil d'Etat. Il transpose en droit belge les directives européennes suivantes :

- la directive 2012/34/UE\* établissant un espace ferroviaire unique européen, qui vise à remédier au manque de concurrence, de surveillance réglementaire et d'investissements qui freine le développement d'un système de transport ferroviaire efficace et homogène en Europe
- la directive 2014/38/UE\*\* concernant les nuisances sonores, qui prévoit que la conception et l'exploitation du système ferroviaire ne doivent pas donner lieu à un niveau inacceptable d'émissions sonores générées par celui-ci, ni dans des zones proches de l'infrastructure ferroviaire, ni dans la cabine de conduite

\* du Parlement européen et du Conseil du 21 novembre 2012

\*\* de la Commission européenne du 10 mars 2014 modifiant l'annexe III de la directive 2008/57/CE du Parlement européen et du Conseil

*Avant-projet de loi modifiant la loi du 30 août 2013 portant le Code ferroviaire et certaines autres dispositions en matière ferroviaire*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jacqueline Galant, ministre de la Mobilité,  
chargée de Belgocontrol et de la Société nationale des chemins  
de fer belges  
Avenue des Arts 7 (4ième étage)  
1210 Bruxelles  
Belgique